

Les actions souveraines de préférence ou la potion magique des économistes au XXI^e siècle

Par Daniel Ngassiki

Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)

email : dangassiki@gmail.com ; @Dangassiki

Avertissement : les opinions exprimées ici n'engagent que l'auteur, à titre scientifique et littéraire.

Abstract – Résumé :

Les actions souveraines de préférence sont des instruments financiers innovants que nous inventons pour fonder un capitalisme véritablement inclusif pour tous les citoyens et fournir à l'Etat des ressources financières additionnelles non fiscales, non remboursables et potentiellement illimitées, levées sur les marchés financiers. Il s'agit de titres de propriété en capital équivalents aux actions des entreprises du secteur privé, mais avec des caractéristiques spécifiques d'adaptation au statut particulier de l'Etat. Destinées à être cotées en bourse, les actions souveraines de préférence participent à la mise en œuvre opérationnelle d'une politique économique dénommée l'infini inclusive permettant d'atteindre l'élimination pure et parfaite de la pauvreté et des inégalités (cf Open Science Repository Economics, May 27, 2015, e45011831). Aussi incroyable que cela puisse paraître, ces nouveaux instruments financiers donnent mathématiquement au gouvernement la capacité de bâtir un capitalisme transformé et amélioré de prospérité partagée, sans pauvreté ni inégalité économiques fondamentales, ni fiscalité élevée, ni crise de dette souveraine de type grec. Dans ce sens, elles pourraient constituer une sorte de potion magique des économistes au XXI^e siècle.

Mots-clé :

capitalisme inclusif ; actions souveraines de préférence ; inclusion économique ; infini inclusive ; politique économique ; Etat ; pauvreté ; inégalité ; justice sociale ; démocratie.

Introduction

Le propre d'une science est de produire des solutions pouvant paraître « incroyables » comme des « miracles » pour l'entendement commun, dans le traitement des problèmes auxquels les hommes et les sociétés font face. C'est aussi de cette manière-là que les sciences économiques et la finance gagneront leurs titres de noblesse scientifique, si elles pouvaient par exemple inventer des recettes « miracles » contre la pauvreté, les inégalités, la fiscalité élevée, les crises de dette souveraine.

Dans ce sens, nous croyons créer et soumettre une solution de ce type nommée *la théorie économique de l'infini inclusive*¹, plus simplement *l'infini inclusive*, qui apparaît pouvoir

¹ Pour en savoir plus : Ngassiki, D. (2015). *Théorie de l'infini inclusive pour l'élimination pure et parfaite de la pauvreté et des inégalités dans le cadre du capitalisme*. Open Science Repository Economics, Online (open-access), e45011831, doi :10.7392/openaccess.45011831.

donner au gouvernement la capacité d'éliminer tout à la fois la pauvreté, les inégalités, la fiscalité élevée et la crise de la dette souveraine. Dans le cas de la Grèce, la communauté internationale affronte une crise de dette souveraine avec des recettes validées au plus haut niveau de son expertise mais qui contestées à tort ou à raison, et même désavouées par le référendum démocratique grec du dimanche 5 juillet 2015. Les aménagements qui s'imposent ne manquent pas d'interpeller l'économie comme science devant perfectionner ses réponses.

Par l'infiniétique inclusive, nous montrons que dans une société capitaliste et démocratique, disposant d'une bourse des valeurs opérationnelle, la pauvreté, les inégalités de patrimoine, et les crises de dette souveraine, peuvent être fondamentalement éliminées, sans recourir à aucun nouvel impôt ni à aucune quelconque révolution anticapitaliste ; sans remettre en cause aucun principe, ni du capitalisme, ni de la propriété privée, ni de la démocratie libérale ; bien au contraire, en utilisant le capitalisme y compris la bourse, la propriété privée et la démocratie libérale comme autant d'opportunités systémiques riches de leurs potentialités économiques et sociales qu'il convient de mettre en alliance pour résoudre le problème politique de l'humanité. Le problème politique de l'humanité a été énoncé par John M. Keynes dans les années 1930 en ces termes : «*le problème politique de l'humanité consiste à combiner trois choses : l'efficacité économique, la justice sociale et la liberté individuelle*²».

Nous allons brièvement présenter l'infiniétique inclusive condensée ici sous la forme de *la loi économique de l'infiniétique inclusive* qui conduit au stade suprême de la justice économique et sociale dans le contexte du capitalisme et de la démocratie libérale. Par la suite, nous verrons comment les actions souveraines de préférence, instruments financiers de mise en œuvre de l'infiniétique inclusive, peuvent permettre d'éliminer la pauvreté, les inégalités, la fiscalité élevée et les crises de dette souveraine.

1 - La loi économique de l'infiniétique inclusive en bref

La nouvelle loi économique de l'infiniétique inclusive s'énonce comme suit, en bref : dans une société capitaliste sous régime démocratique, le gouvernement peut atteindre l'élimination fondamentale, universelle, pure et parfaite de la pauvreté et des inégalités sociales parmi les citoyens, équivalente au stade suprême de la justice économique et sociale, en s'obligeant par des lois organiques de notoriété publique à mener une politique économique caractérisée et définie en sept points comme suit :

- (1) un solde budgétaire de l'Etat (R) excédentaire (hors dépenses d'investissement net) chaque année ;
- (2) un taux d'intérêt (i) inférieur ou égal au taux de croissance (g), en relation avec la banque centrale et/ou avec les créanciers, déterminant les paramètres de financement et d'actualisation applicables à l'Etat ;

²John Maynard Keynes (1883-1946), *Collected Writings of J.M.K.*, Cambridge University Press, 1993, IX, p.311 ; voir aussi Pascal Combemale, *Introduction à Keynes*, La Découverte, coll. Repères, pp. 6-7.

- (3) la prise en compte de la perpétuité dont bénéficie l'Etat ; l'Etat ne meurt pas du point de vue de la continuité des affaires publiques et bénéficie d'une perpétuité statutaire qui lui est propre, sans être seulement une hypothèse de travail ; l'Etat s'engagera par loi organique de notoriété publique à respecter à perpétuité les règles (1) et (2) ci-dessus définissant sa politique économique structurelle ;

Ces trois premières règles de politique économique sont les conditions techniques permettant à l'Etat de disposer d'un patrimoine (K) de valeur infinie, en évaluation fondamentale, calculé comme somme des flux de revenus nets annuels futurs actualisés.

- (4) la prise en compte sinon la proclamation (par voie d'amendement constitutionnel) de l'Etat comme étant un groupe politique et financier appartenant de propriété souveraine à tous les citoyens, hommes et femmes sans exclusive, par consécration économique du régime démocratique basé sur la souveraineté populaire ; cette propriété souveraine des citoyens sur l'Etat devra être effective, avec effets financiers, non pas seulement déclaratoire ;
- (5) la matérialisation de la propriété souveraine des citoyens sur l'Etat est à régler de la même manière qu'est traitée la propriété des entreprises du secteur privée, autrement dit par l'émission et la détention de titres de propriété en capital, c'est-à-dire des actions sur le groupe financier nommé l'Etat. A cette fin, l'Etat va émettre des titres de propriété spécifiques respectueux du statut de l'Etat, à savoir les actions souveraines « de préférence » («*preference shares*»). Tenant compte de la souveraineté et des missions sans but lucratif de l'Etat, les actions souveraines émises par l'Etat seront sans droit de vote ni dividende, et exemptées de toute fiscalité sur le capital et sur les plus-values par compensation de l'absence de dividende et de droit de vote, et pour leur attractivité sur les marchés financiers ; elles seront de valeur nominale indicative faible sinon même nulle et même non indiquée (*no par value share*) pour faciliter le lancement de la réforme, sachant que leur prix effectif sera fixé par la bourse selon le jeu de l'offre et de la demande de ces titres sur le marché secondaire. Si malgré tout, il apparaît nécessaire ou préférable de prévoir pour le confort des dividendes attachés aux actions souveraines, il suffirait de prévoir de les payer en actions souveraines ou sur la base du produit de la cession d'une partie des actions souveraines détenues par l'Etat pour son propre compte sur le marché secondaire. Mais cela ne s'avèrera sans doute pas nécessaire : les dérivés sur actions ou sur indices boursiers (*equity derivatives*) n'ont pas besoin de disposer de droits de vote ou de dividendes pour prospérer sur les marchés financiers.
- (6) l'allocation universelle en actions souveraines émises par l'Etat : à leur émission, les actions souveraines seront souverainement, exclusivement et gracieusement distribuées de droit en quantité égale (par exemple un millier) à tous les citoyens en tant que souverains actionnaires primaires de l'Etat ; les citoyens sont les souverains actionnaires de l'Etat sans avoir besoin de payer pour cela, la souveraineté démocratique n'étant pas une souveraineté

censitaire. Les actions souveraines détenues par les citoyens pourront ensuite être échangées sur le marché secondaire sous certaines règles de délai de détention, dont un quota minimum (par exemple 20%) d'actions souveraines à conserver à vie par chaque citoyen bénéficiaire ;

- (7) l'introduction de l'Etat en bourse en tant que groupe financier, sous la forme et en vue de la cotation en bourse des actions souveraines émises par l'Etat, sur le marché secondaire ; l'introduction de l'Etat en bourse est par ailleurs la meilleure manière de promouvoir et de garantir l'évaluation fondamentale du patrimoine de l'Etat en tant que somme de flux futurs actualisés, et la meilleure incitation systémique à la bonne gestion de l'Etat comme pour toute société cotée en bourse.

Tout ce qui précède définit les conditions permettant d'atteindre une valeur fondamentale infinie pour le patrimoine de l'Etat, de même que celui de chaque citoyen en tant que propriétaire de l'Etat, détenteur d'actions sur l'Etat. En conséquence, la pauvreté et les inégalités économiques seront fondamentalement, universellement, purement, simplement et parfaitement éliminées de la société. La démonstration est explicitée dans le tableau 1 qui suit.

Tableau 1 : Conditions pour atteindre une valeur infinie du patrimoine net de l'Etat			
Définitions	Etat des paramètres	Formule réduite de calcul du patrimoine K de l'Etat défini comme somme des flux nets futurs (R) actualisés sur une durée perpétuelle $n \rightarrow \infty$	Valeur particulière du patrimoine K de l'Etat (sachant que $n \rightarrow \infty$)
Dans le cas de l'Etat la durée de vie $n \rightarrow \infty$			
K est le patrimoine de l'Etat calculé comme somme des revenus nets futurs actualisés	R constant $i > 0$	$K = \frac{R}{i}$	$\lim_{i \rightarrow 0} K = +\infty$
Première variante : Le revenu net annuel R de l'Etat est constant et positif ($R > 0$).	R constant $i = 0$	$K = n \cdot R$	$K = +\infty$
i est le taux d'intérêt appliqué à l'Etat			
Deuxième variante : Le revenu R est en progression géométrique au taux g	1 ^{er} cas : $i > g$	$K = \frac{R}{(i - g)}$	$\lim_{(i-g) \rightarrow 0} K = +\infty$
	2 ^e cas : $i < g$	$K = \lim_{n \rightarrow \infty} R \cdot \frac{\left(\frac{1+g}{1+i}\right)^n - 1}{g - i}$	$K = +\infty$
	3 ^e cas : $i = g$	$K = \lim_{n \rightarrow \infty} n \cdot R / (1+i)$	$K = +\infty$

De ce tableau, on peut tirer l'enseignement général ci-après :

Si chaque année à perpétuité $\begin{cases} R > 0 \\ i \leq g \end{cases} \Rightarrow K = +\infty \Rightarrow \forall N > 0, \frac{K}{N} = +\infty$

N étant, par exemple, l'effectif de la population (ou le nombre d'actions souveraines de préférence émises ou à émettre par l'Etat), et $\frac{K}{N}$ le patrimoine fondamental de chaque citoyen.

2. Les actions souveraines émises par l'Etat et l'élimination de la pauvreté et des inégalités

Cet enseignement signifie qu'à la suite d'une politique économique adéquate, l'Etat va disposer d'un patrimoine infini en valeur fondamentale, et donc aussi chaque citoyen-actionnaire de l'Etat (et même chaque action souveraine), quel que soit l'effectif (N) de la population (ou la quantité N des actions souveraines). Dès lors, mathématiquement, aucun citoyen ne sera ni plus riche, ni plus pauvre qu'un autre, fondamentalement, ce qui traduit l'élimination universelle, pure et parfaite de la pauvreté et des inégalités dans la société. Ce résultat est atteint sur le plan fondamental dès la mise en œuvre de cette réforme que nous nommons « *le capitalisme véritablement inclusif pour tous aux canons de l'infini inclusive* ». Il est à noter que la position présente (initiale) du solde budgétaire de l'Etat est sans effet, sachant que ce solde initial peut être cantonné (pour être progressivement amorti ou transformé en dette perpétuelle avec le concours de la Banque centrale et/ou des créanciers de l'Etat) avant d'être additionné à la valeur infinie du patrimoine fondamental de l'Etat.

Les titres de propriété spécifiques que l'Etat peut émettre devront être respectueux du statut particulier de l'Etat : il s'agira des actions souveraines de préférence inspirées du droit anglo-saxon (« *preference shares* »), prévues à l'article L.228-11 du code de commerce français. Tenant compte de la souveraineté et des missions sans but lucratif de l'Etat, les actions souveraines de préférence émises par l'Etat seront sans droit de vote ni dividende, et exemptées de toute fiscalité sur le capital et sur les plus-values, par compensation de l'absence de dividende et de droit de vote, et pour assurer leur attractivité sur les marchés financiers ; elles seront de valeur nominale nulle ou même non indiquée (*no par value share* dans la culture anglo-saxonne). Sachant que le prix effectif ou cours boursier d'une action est fixé par la bourse selon le jeu de l'offre et de la demande des titres concernés sur le marché secondaire. Les actions souveraines seront échangées sur le marché secondaire à un prix-plancher réglementé ou animé de notoriété publique.

A leur émission, les actions souveraines de préférence seront de droit distribuées en quantité égale à tous les citoyens en tant que souverains propriétaires de l'Etat par consécration économique du régime démocratique. L'Etat sera proclamé (par amendement constitutionnel) comme étant un groupe politique et financier appartenant à tous les citoyens. Dans son discours de campagne pour l'élection présidentielle à Dijon, le 3 mars 2012, François Hollande déclarait à juste titre : « *L'Etat, c'est la propriété de tous les citoyens, et je leur rendrai cette justice et ce droit* ». Pour l'infini inclusive, la propriété des citoyens sur l'Etat devra être concrète et non déclaratoire, avec une matérialisation par la création et la distribution aux citoyens des actions souveraines de préférence émises par l'Etat. Par

dérogation, une partie des actions souveraines émises sera confiée à une agence du Trésor pour leur cession sur le marché secondaire pour le compte de l'Etat.

Cette allocation universelle en actions souveraines constitue la dimension sociale de l'infini inclusive permettant au gouvernement d'éradiquer la pauvreté et les inégalités de patrimoine. Par exemple, 1.000 actions souveraines par citoyen cotées à un prix-plancher réglementé ou animé de 50 euros par action, c'est immédiatement au moins 50.000 euros dans le patrimoine financier de chaque citoyen, sans compter l'évolution espérée des cours. Tout ceci, sans coût pour l'Etat, bien au contraire, puisque l'Etat se finance lui-même par le même moyen. Pour éviter l'effet d'aubaine et les comportements irrationnels, des délais de détention seront institués, avec un quota d'actions souveraines de l'ordre du cinquième de sa dotation souveraine à détenir à vie par chaque bénéficiaire.

Avec un tel instrument entre les mains du gouvernement, la pauvreté et les inégalités cessent d'être un problème économique sans solution, pour devenir une simple option de choix politique sur l'introduction de l'Etat en bourse et sur l'allocation universelle en actions souveraines de préférence, fondée sur l'infini inclusive.

3. L'élimination de la fiscalité élevée et de la crise de la dette souveraine de type grec au moyen des actions souveraines de préférence

Comme nous l'avons vu, aussi incroyable que cela puisse paraître, le capitalisme s'avère mathématiquement aussi bien perfectible qu'imbattable dans ses marges de progression systémique s'étendant potentiellement jusqu'à l'élimination fondamentale, pure et parfaite de la pauvreté, des inégalités et des crises de dette souveraine, sans recours à une quelconque révolution anticapitaliste ni à un quelconque nouvel impôt. Le traitement de la crise de la dette souveraine grecque aux canons de l'infini inclusive nous conduit à proposer la solution suivante : il faut à la Grèce et aux autres Etats confrontés à la crise de dette souveraine, changer de paradigme financier³. La Grèce, pour son financement souverain, peut et devrait passer de l'émission des obligations remboursables, à l'émission d'actions souveraines de préférence non remboursables, de conception appropriée, dans la même pratique que les entreprises du secteur privé qui se financent non seulement par des obligations remboursables mais aussi par des titres financiers non remboursables (actions). C'est un instrument de financement innovant si précieux qu'il finira bien par s'imposer, ce que nous soutenons avec la conviction de Mandela : "*It always seems impossible until it is done*" (cela paraît toujours impossible avant d'être réalisé). Notre conviction est également dopée par la règle de Gabor, prix Nobel de physique, 1971 : « *Tout ce qui est réalisable sera réalisé*⁴ ».

³ Daniel Ngassiki (2015), *Sauvez la Grèce et l'ensemble des citoyens par les miracles de l'infini inclusive et des actions souveraines de préférence*, Le Financier d'Afrique, n° 426 du 23 juin 2015.

⁴ Jean-Luc Dagut (2015), *Citations d'économie*, Studyrama, p.26.

On est loin d'imaginer que la faible adhésion des hommes aux produits nouveaux avant qu'ils ne soient réalisés et *non* pas dès qu'on leur présente l'idée, s'applique même à l'histoire des automobiles, selon Henry Ford :

« Il n'y avait pas de demande pour les automobiles. Il n'y en a jamais pour un article nouveau. On les accueille alors du même œil à peu près que, plus récemment, l'aéroplane. Tout d'abord, l'idée d'une voiture sans chevaux fut considérée comme une pure fantaisie et nombre de connaisseurs s'évertuaient à démontrer en grand détail pourquoi l'automobile ne serait jamais autre chose qu'un joujou. Pas un homme d'affaires n'en augurait la possibilité d'un succès commercial [...]. Au début, presque personne ne pressentit le grand développement industriel de l'automobile. Les plus optimistes comptaient seulement sur des progrès analogues à ceux de la bicyclette ⁵ ».

Les actions étant des titres financiers non remboursables, ce mode de financement de l'Etat pourrait régler la crise de la dette souveraine de type grec (en 2015) presque comme par enchantement. Il reste à faire appel à la créativité de la finance pour rendre la solution tout à fait opérationnelle et conforme au statut particulier de l'Etat. Les actions souveraines émises par l'Etat auront des caractéristiques spécifiques, et l'Etat devra proclamer une politique économique adéquate lui permettant d'afficher de manière notoire un patrimoine prédictif de grande valeur et même de valeur fondamentale infinie, calculée sous la forme de ses revenus nets futurs actualisés. Pour atteindre un patrimoine infini, la condition technique est que l'Etat devra s'engager par lois organiques de notoriété publique à mener à perpétuité une politique économique caractérisée par un solde budgétaire excédentaire (hors investissement net) et un taux d'intérêt inférieur au taux de croissance économique, en relation avec la banque centrale et/ou les créanciers. Il fera cela, sans rien sacrifier au sujet de la justice sociale, bien au contraire, puisque l'infinique inclusive est une politique d'élimination de la pauvreté et des inégalités dans la société.

Dans le cas de la Grèce au premier semestre 2015 (population : 11 millions d'habitants ; dette : 321,7 milliards d'euros soit environ 177% du PIB⁶), nous recommandons une politique économique fondée sur l'infinique inclusive, puis l'émission par l'Etat d'actions souveraines de préférence. Une première partie de ces titres étant distribuée à tous les citoyens, une deuxième partie serait à titre dérogatoire directement allouée à une agence du Trésor en vue de leur cession sur le marché secondaire pour le financement de l'Etat lui-même. Dans ce cadre, par exemple, une cession progressive de 1 milliard d'actions souveraines de préférence sur le marché secondaire à un prix-plancher animé ou règlementé de 50 euros (pour une valeur fondamentale infinie par action), pourrait rapporter à l'Etat grec plus de 50 milliards d'euros à court terme, et mettre fin à la crise de la dette grecque pratiquement comme par enchantement. Cela permettrait ensuite de régler paisiblement les questions de fond de la dette elle-même

⁵ Henry Ford, *Ma vie, mon œuvre*, 1924 ; cf Jean- Luc Dagut, *Citations d'économie*, p.48

⁶ Source : data.lesechos.fr (consulté le 25/05/2015).

dans la durée. Par ailleurs, avec la création des actions souveraines de préférence, l'échange des actions souveraines contre des obligations d'Etat figurera dans les modalités techniques de traitement de la dette souveraine. Au vu de l'encours des capitaux disponibles sur les marchés financiers, à la recherche d'actifs sécurisés et des opportunités de fortes plus-values dont les plus-values défiscalisées, l'écoulement des actions souveraines émises par un Etat perpétuel ne devrait pas être une difficulté, comptant pour une goutte d'eau dans un profond marigot. A fin mai 2015, selon les chiffres de la Fédération mondiale des bourses, le total des capitalisations boursières recensées au titre des fonds propres (actions) s'élève à 70 056 milliards de dollars⁷. Sans compter le marché des obligations et celui des produits dérivés, encore plus vastes.

L'émission des actions souveraines de préférence (non remboursables) devrait en outre réduire les tensions de trésorerie de l'Etat, permettre de réduire les impôts et de doper la croissance économique du pays. L'Etat disposant d'une immense source de financement non remboursable, la fiscalité traditionnelle n'est pas loin de devenir en partie obsolète : l'Etat peut jouer sur sa trésorerie en vendant ou reprenant des actions souveraines sur le marché secondaire, sans plus avoir strictement besoin de s'endetter ni lever des impôts et taxes à la manière ancienne, celle actuellement en vigueur. Tout cela constitue un nouveau paradigme économique pouvant engendrer une civilisation de prospérité partagée dans nos sociétés, contre les crises de la dette souveraine, la pauvreté et les inégalités parmi les citoyens. Avec l'infini inclusive et les actions souveraines de préférence attribuées à tous les citoyens, ceux-ci deviennent tous propriétaires de titres de titres souverains cotés en bourse, leur permettant d'accéder aux plus-values boursières, plus un seul citoyen ne demeurant simple prolétaire.

Conclusion

Tout compte fait, l'infini inclusive, doublée des actions souveraines de préférence, n'est pas loin d'être la potion magique des économistes au XXI^e siècle, dans la mesure où elle permet tout à la fois d'éliminer la pauvreté, les inégalités, les crises de dette souveraine, sans fiscalité supplémentaire ni dépenses sociales nouvelles à la charge de l'Etat, des entreprises ou des particuliers, ni recours à aucune quelconque révolution anticapitaliste ni à aucun nouvel impôt qui serait proclamé(e) au nom de la lutte contre la pauvreté et les inégalités dans la société.

Pour en savoir plus (source principale) :

⁷ Statistiques de la Fédération mondiale des bourses, World Federation of Exchanges, <http://www.world-exchanges.org/statistics> (consulté le 14 juin 2015).

Ngassiki, D. (2015). *Théorie de l'infini inclusive pour l'élimination pure et parfaite de la pauvreté et des inégalités dans le cadre du capitalisme*. Open Science Repository Economics, Online (open-access), e45011831, doi :10.7392/openaccess.45011831.

Bibliographie :

Akerlof George A. et Shiller Robert J., *Les esprits animaux. Comment les forces psychologiques mènent la finance et l'économie*, Ed. Pearson Education France, 2009.

Alphonse Pascal, Desmulliers Gérard, Grandin Pascal, Michel Levasseur, *Gestion de portefeuille et marchés financiers*, Pearson France, 2013.

Banque de France, fiche n°312, *les actions de préférence*, disponible en ligne sur le site officiel de la Banque de France.

Banque des règlements internationaux, BIS Papers n° 71, *Les finances des banques centrales*, avril 2013, pp 6-7.

Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde*, 2014.

Banque mondiale, 2014, *Pauvreté : vue d'ensemble - Poverty Overview*, <http://www.worldbank.org/en/topic/poverty/overview> (Updated : Apr 06, 2015).

Bénassy-Quéré Agnès, Coeuré Benoit, Jacquet Pierre, Pisani-Ferry Jean, *Politique économique*, De Boeck, 2004.

Biasutti Jean-Pierre, Braquet Laurent, *Comprendre le capitalisme*, 2^e édition, 2014.

Bodie Zvi et Merton Robert, *Finance*, 3^e éd., Pearson Education France, Nouveaux Horizons, 2011.

Bossu Sébastien, Henrotte Philippe, *Finance de Marchés*, Dunod, Paris, 2008.

Braudel F., *La dynamique du capitalisme*, Seuil, 5^e édition, 2000.

Cahiers français n°349, « *Le Capitalisme : mutations et diversité* », La Documentation française, mars-avril 2009.

Combemale, Pascal, 2010, *Introduction à Keynes*, La Découverte, coll. Repères n°258.

Devolder Pierre, Fox Mathilde, Vaguener Francis, *Mathématiques financières*, Pearson France, 2012 ; chap. 3, Les annuités.

Galbraith John Kenneth, *L'Art d'ignorer les pauvres*, Editions LLL Les Liens qui Libèrent, Paris, 2011.

Greenspan Alan, *The Challenge of Central Banking in a Democratic Society* <http://www.federalreserve.gov/boarddocs/speeches/1996/19961205.htm>

Keynes, J. M., *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, 1936, éd. Payot & Rivages, 2005.

Keynes, J. M., *Collected Writings of J.M.K.*, Cambridge University Press, 1993, IX.

Lagarde, Christine, *Inclusion économique et intégrité financière - Allocution lors de la conférence sur le capitalisme inclusif*, Londres, 27 mai 2014, www.imf.org/external/french/np/speeches/2014/052714f.htm.

Manin, Bernard, *Principes du Gouvernement représentatif*, 1995, rééd. Flammarion, coll. «Champs», 1996.

Mishkin Frederic, Bordes Cristian, Hautcoeur Pierre-Cyrille, Lacoue-Labarthe Dominique, Ragot Xavier, *Monnaie, banque et marchés financiers*, Pearson Education, 2010.

Ngassiki, D. (2015). *Théorie de l'infini inclusive pour l'élimination pure et parfaite de la pauvreté et des inégalités dans le cadre du capitalisme*. Open Science Repository Economics, Online (open-access), e45011831, doi :10.7392/openaccess.45011831.

Ngassiki D. (2013) , *Comment vaincre la pauvreté*, La Semaine Africaine, 11 octobre 2013.

Ngassiki D. (2015), *Le capitalisme inclusif pour tous ou la social-démocratie du XXI^e siècle*, 05 janvier 2015, blog de l'auteur *Capitalisme inclusif pour tous au XXI^e siècle* sur le site Le Monde.fr.

Ngassiki D. (2015), *L'infiniétique économique inclusive ou la victoire suprême du capitalisme et de l'inclusion économique*, blog de l'auteur, *Capitalisme inclusif pour tous au XXIe siècle* sur le site Le Monde.fr.

OECD, 2014, *All on board, Making Inclusive Growth Happen*, Oecd publications.

Ogien Dov, *Pratique des marchés financiers*, Dunod, Paris, 2010, pp. 127-135.

Piketty Thomas, *Le capital au XXIe siècle*, Seuil, 2013.

Pisany-Ferry Jean, *La crise de l'euro et comment nous en sortir*, Arthème Fayard- Pluriel, 2013 (2011 : *Le retour des démons*).

Portrait Roland, Poncet Patrice, *Finance de marché*, éd. Dalloz, 2012.

Rafféteau Jean, Dubois Fernand, *L'évaluation financière de l'entreprise*, Puf, 1988.

Ragot, Xavier, *Les banques centrales dans la tempête. Pour un nouveau mandat de stabilité financière*, éditions Rue d'Ulm, collection Cepremap, 2012.

Schiller, Robert J., "Do Stock Prices Move Too Much To Be Justified By Subsequent Changes in Dividends" (*American Economic Review*, 1981).

Schumpeter J., *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Payot, 1998 (1942).

Shiller Robert J., *Irrational Exuberance*, Princeton University Press, 2000.

Stiglitz, Joseph E. *The Price of Inequality*, W.W Norton, New York, 2012 ; *Le prix de l'inégalité*, trad. française, Les Liens qui libèrent, 2012.

Teles Pedro, Uhlig Harald, September 2010, *Is Quantity Theory Still Alive?*, Working Paper 16393, <http://www.nber.org/papers/w16393>.

Vanderborght Yannick, Van Parijs Philippe, *L'allocation universelle*, Paris, La découverte, 2005.